

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 05 OCTOBRE 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 76**

**OBJET : 2023-04-06 ENVIRONNEMENT (8.8) - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE - ETUDES SUR L'UVE DE TRONVILLE-EN-BARROIS**

**DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	<b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>5 avis de suppléance</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Fabrice DE SANTIS</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>68 votants</b>

Le 6 Octobre 2022, le conseil communautaire a délibéré pour que la Communauté de Communes Terres Toulaises adhère à un groupement d'Autorités Concédantes afin de mener à bien le projet de reconstruction d'une Unité de Valorisation Energétique, garantissant le traitement par voie d'incinération de l'ensemble des Ordures Ménagères Résiduelles des membres du Groupement, à savoir la Communauté de Communes (CC) du Pays de Revigny, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, la CC Côtes de Meuse Woëvre, la CC Terres Toulaises, la CC du Bassin de Pont à Mousson, la CC de Lunéville à Baccarat et la CC de Colombey et Sud Tulois.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération (CA) Meuse Grand Sud a contracté une mission d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) avec le Groupement Naldéo/Finances Consult/Sensei Consultants afin d'assister les membres du groupement dans la mise en œuvre de l'opération. La première phase de l'étude a permis de créer une structure juridique (le Groupement d'Autorités concédantes), de finaliser l'étude de faisabilité, de choisir le mode de portage, en l'occurrence une Délégation de Service Public, et d'aboutir à un document programme.

Le programme de l'opération a été validé lors du conseil communautaire du 6 octobre 2022 et les collectivités membres du groupement ont donné pouvoir à la présidente de la CA Meuse Grand Sud pour lancer la procédure de recrutement d'un délégataire, la CA Meuse Grand Sud étant désignée comme structure chef de file du Groupement. A noter que cette première phase d'étude d'un montant de 59 540 €HT a été financée à hauteur de 80% par le département de la Meuse. La CA Meuse Grand Sud a pris en charge les 20% restants.

Le marché d'AMO comprend également une seconde phase destinée à préparer la mise en œuvre de la mise en concurrence, rédiger les pièces du marché à passer, et accompagner les collectivités au choix du délégataire jusqu'à sa mise en place pour un montant de 98 690 €HT.

Le département de la Meuse a signifié au groupement que sa participation à cette phase était portée à hauteur de 33%. La Région Grand Est a exprimé son accord pour compléter le financement à hauteur de 33%. Le reste à financer revenant aux collectivités membres du GAC se porte alors à hauteur de 34%. Les parties se sont entendues pour partager les coûts restant de l'étude (soit près de 33 555 €HT) en due proportion de la population de chaque EPCI. Aussi le reste à charge de cette seconde phase pour notre EPCI est de l'ordre de 8033 € HT (environ 23.94 % du reste à charge).

Aussi il vous est proposé de valider la convention de financement annexée à la présente délibération.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Approuver les termes de la convention de participation financière dont les principales caractéristiques sont exposées ci-dessus,**
- **Donner tout pouvoir au président ou son représentant afin de signer la Convention de financement et mener à bien cette affaire.**
- **S'engager à prévoir les crédits nécessaires en tant que de besoin au budget de référence de l'exercice.**

*La version complète de la convention de participation financière est consultable sur simple demande auprès des services de la CC2T.*

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

